

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11

Date de la convocation : 03/10/2024 Date d'affichage : 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTEL, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ), M. Thibault PUGNAT (Pouvoir à Mr François PARIS) M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (pouvoir à M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS)

Secrétaire de séance : M. Raphaël MABBOUX

Délibération du Conseil Municipal n°2024-048

CIMETIERE ET COLUMBARIUM

- Modification du règlement du cimetière

Monsieur Fabrice DEVERLY, Adjoint au Maire présente au Conseil municipal la modification du règlement du cimetière de Cordon.

Il définit des règles qui permettent une utilisation paisible des lieux.

Le Conseil Municipal, son Adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le règlement municipal du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération,
AUTORISE le Maire à signer ledit règlement,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 octobre 2024

Envoyé en Sous-préfecture le 2 OCT. 2024
Affiché le 22 OCT. 2024

Le Maire,
Mr François PARIS

Le secrétaire de séance,
Mr Raphaël MABBOUX

